



Réseau des gouvernements régionaux
pour un développement durable

THE ° CLIMATE GROUP

Les États fédérés et les régions au premier rang de la lutte contre les changements **climatiques**





**ÉNERGIE
VERTE
ET PROPRE
FAITE ICI!**

Rôle des États fédérés et des régions dans la lutte contre les changements climatiques

Les États fédérés et les régions du monde entier ont démontré de diverses façons que leur contribution et leur leadership sont essentiels à l'atteinte des objectifs ultimes de la CCNUCC. En fait, selon le PNUD, de 50 % à 80 % des mesures d'adaptation et d'atténuation nécessaires à la lutte contre les changements climatiques sont ou seront mises en œuvre par leurs gouvernements ou les administrations locales.

Les États fédérés et les régions sont particulièrement bien placés pour cerner les besoins et les forces de leur société dans la lutte contre les changements climatiques.

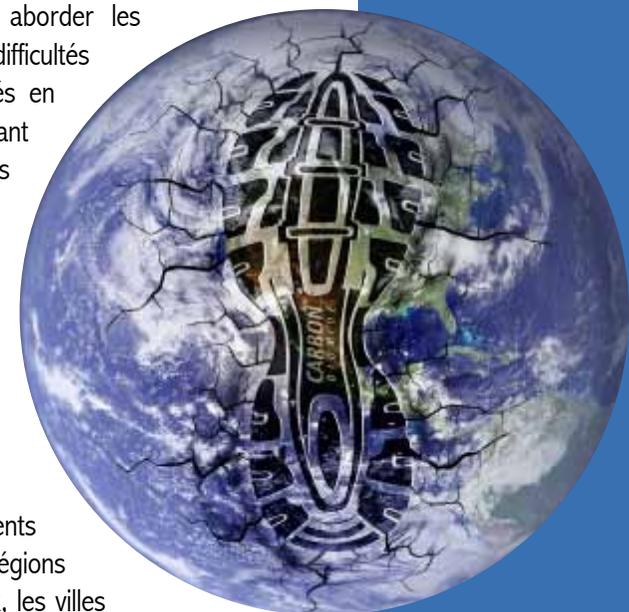
Que ce soit en raison d'ententes ou du partage constitutionnel des compétences, ils sont souvent responsables de l'élaboration et de l'application de lois, de politiques, de stratégies, de normes, de programmes et de mécanismes fiscaux dans des secteurs qui influencent directement les niveaux d'émission de gaz à effet de serre (GES) et traitent des impacts des changements climatiques (p. ex., l'énergie, l'environnement, le transport, l'industrie, l'agriculture, la gestion des terres et des ressources, ou encore la sécurité civile). Les entités fédérées et les régions prennent aussi des décisions d'investissement en lien avec leur économie qui ont une incidence directe sur le niveau global d'émissions de GES.

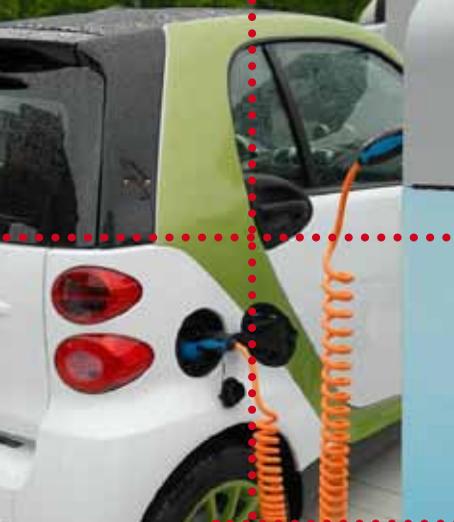
Au cours des dernières années, les gouvernements des États fédérés et des régions ont montré de manière concrète qu'ils prennent leurs responsabilités à l'égard des changements climatiques très au sérieux. En fait, le raffinement, l'efficacité et l'importance de leurs réalisations dans ce domaine ont pris une ampleur considérable. Les leçons fort importantes apprises à leur niveau peuvent souvent nourrir et améliorer les politiques nationales, et ce, dans l'objectif de façonner des réponses toujours plus ambitieuses et innovatrices aux changements climatiques.

Rôle des États fédérés et des régions dans l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Les États fédérés et les régions sont déterminés à aborder les problèmes que posent les changements climatiques et les difficultés économiques auxquels nombre d'entre eux sont exposés en les considérant comme une occasion d'effectuer un tournant vers une économie verte. Les États fédérés et les régions prennent donc des mesures concrètes pour créer des collectivités plus durables, à faibles émissions de carbone et moins énergivores. Ils innovent aussi en mettant en place des normes pour mesurer l'empreinte carbone de projets d'investissement et de produits de consommation afin de mieux informer leurs citoyens, leurs entreprises et tous les secteurs de leur société sur les choix qu'ils font tous les jours.

Tout en mettant en place des politiques sur les changements climatiques, les gouvernements des États fédérés et des régions s'engagent à collaborer avec les gouvernements centraux, les villes et autres administrations locales, les entreprises, les ONG et les institutions financières, et à adapter leurs initiatives aux particularités des populations et des régions. Ils ont, en outre, établi des partenariats régionaux et internationaux en vue d'appuyer, sur une plus grande échelle, la mise en œuvre de politiques publiques et de législations sur les changements climatiques, l'échange de pratiques exemplaires, le développement de nouvelles technologies vertes, les transferts de technologies à faibles émissions de carbone et les programmes de plafonnement et d'échanges des droits d'émission de GES. Tout en respectant l'esprit du principe de responsabilités communes, mais différenciées, et de celui des capacités respectives, les gouvernements des États fédérés et des régions des pays développés ont aussi manifesté leur solidarité envers ceux des pays en développement en les aidant à s'adapter aux changements climatiques, ainsi qu'à mesurer et à atténuer les émissions de GES, notamment par la signature d'accords de coopération.





Politiques d'atténuation mises de l'avant par des États fédérés et des régions

Les gouvernements des États fédérés et des régions ont des responsabilités exclusives, ou partagées avec leurs gouvernements centraux, dans divers secteurs liés à l'atténuation des émissions de GES tels que :

- objectifs en matière de réduction des émissions de GES et d'énergie renouvelable;
- politiques énergétiques (p. ex., réseaux et compteurs intelligents, normes sur les énergies renouvelables, tarifs de rachat garantis, codes et normes d'efficacité énergétique, programmes d'économie d'énergie);
- politiques sur le transport écologique (p. ex., efficacité des véhicules, normes sur les émissions et le carburant, dont l'utilisation de biocarburants, stratégies en matière de véhicules électriques, politiques sur le transport en commun, projets de pistes cyclables);
- programmes de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de GES;
- politiques de R&D pour les technologies vertes et à faibles émissions de carbone, ainsi que pour la séquestration des GES;
- codes pour les bâtiments écologiques, programmes d'isolation et d'intempérisation des résidences et des bâtiments commerciaux et programmes de bâtiments carboneutres;
- politiques sur la croissance intelligente et planification de l'utilisation durable des terres, notamment pour éviter l'étalement urbain;
- méthodes de gestion durable des forêts et pratiques agricoles durables, préservation des forêts, politiques contre la déforestation et plantations d'arbres et de plantes indigènes, notamment en milieu urbain;
- politiques d'achat et d'approvisionnement respectueuses du climat;
- stratégies de réduction des déchets et de recyclage;
- mesures fiscales et budgétaires à l'appui d'initiatives sur les changements climatiques, dont l'élimination progressive des combustibles fossiles.





Rôle des États fédérés et des régions en adaptation

Les gouvernements des États fédérés et des régions ont des responsabilités exclusives ou partagées avec leurs gouvernements centraux, dans divers secteurs liés à l'adaptation tels que :

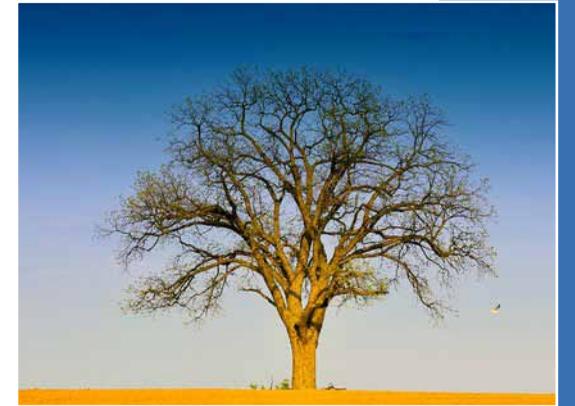
- définition et évaluation des risques et des vulnérabilités, y compris pour les forêts et les écosystèmes;
- élaboration et mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la réduction des risques et la protection contre les risques;
- secours aux sinistrés (comme des politiques d'indemnisation et de réadaptation), nettoyage et reconstruction;
- collecte de renseignements sur les conditions climatiques, la variabilité et les tendances afin d'aider à réduire l'imprévisibilité;
- contrôle et gestion de la qualité de l'air et de l'eau;
- soins de santé, surtout pour les citoyens vulnérables;
- plans d'action en matière de sécurité publique et de protection civile;
- campagnes d'éducation et de sensibilisation du public.



Les gouvernements des États fédérés et des régions ont souvent les compétences, le leadership et l'expertise nécessaires pour aider leurs populations à s'adapter aux changements climatiques, à renforcer leur capacité d'adaptation et, dans des situations extrêmes, à rebâtir ces communautés après qu'une catastrophe soit survenue. Ils ont aussi la capacité d'intervenir rapidement en cas de crise causée par les changements climatiques, notamment parce qu'ils sont proches des populations touchées et qu'ils sont bien au fait de leurs besoins.

Par ailleurs, les localités et les régions possèdent souvent des profils de risque et des tendances climatiques qui leur sont propres. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 a reconnu ce fait en mettant au point une démarche stratégique et systématique afin de réduire les vulnérabilités et les risques de catastrophe et de développer la capacité des pays à s'adapter aux changements climatiques. Cette démarche suggère de décentraliser les responsabilités et les ressources consacrées à la réduction des risques de catastrophe à l'échelle des gouvernements des États fédérés, des régions et des administrations municipales, au besoin. Le Cadre d'action de Hyogo recommande aussi de créer des systèmes d'indicateurs de risque et de vulnérabilité afin de mieux évaluer les conséquences sociales, économiques et environnementales des catastrophes éventuelles.

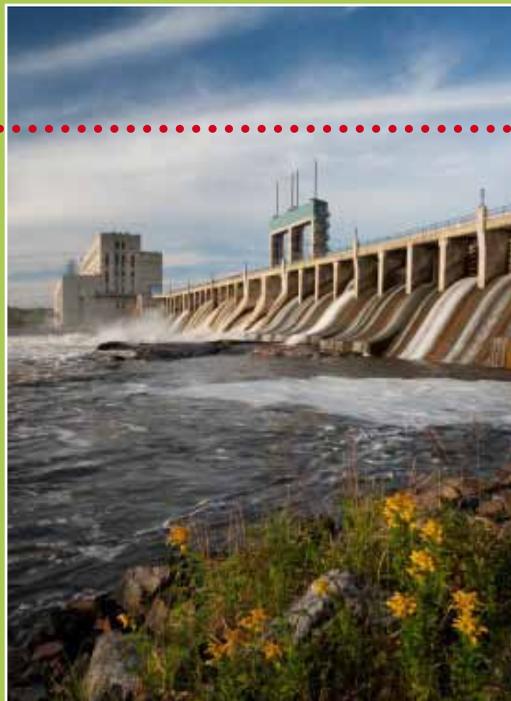
Enfin, il est important de noter que les gouvernements des États fédérés et des régions, particulièrement des pays développés, échangent ou sont disposés à échanger leur expérience, leurs technologies et leurs pratiques exemplaires en matière d'adaptation entre eux et dans un contexte nord-sud. Par ailleurs, ils seraient favorables à un accord international sur les changements climatiques qui renforcerait la collaboration à cet égard.



Les États fédérés et les régions et le financement de la lutte contre les changements climatiques

Tout à fait conscients du coût de l'inaction devant les changements climatiques, les gouvernements des États fédérés et des régions sont aussi vraiment convaincus que la prise de mesures rigoureuses et rapides pour lutter contre les changements climatiques bénéficiera grandement à leur économie et à leur société, notamment parce qu'elles favoriseront l'émergence de technologies à faibles émissions de carbone et moins exigeantes en matière de ressources. Ceux qui en ont les moyens sont prêts à investir des ressources humaines et financières de taille pour que les changements nécessaires soient apportés. Ils voient aussi d'un bon œil la possibilité d'échanger sur leur savoir-faire et leurs expériences afin de bâtir une économie verte à l'échelle mondiale.

En fait, bon nombre de gouvernements d'États fédérés et de régions des pays développés ont souvent de vastes compétences en matière d'imposition directe ou indirecte pour financer les projets d'atténuation et d'adaptation qu'ils souhaitent entreprendre, élaborer et mettre en œuvre à l'intérieur et au-delà de leurs propres frontières. Toutefois, bien que certains États fédérés et certaines régions de pays en développement puissent être dotés de ces compétences et avoir le même désir de lutter contre les changements climatiques, les fonds qu'ils peuvent réunir sont souvent insuffisants pour financer ce genre de projets, ou ils n'ont pas assez d'appuis financiers pour les mener à terme. Il est donc important que les gouvernements des États fédérés et des régions des pays en développement aient accès aux fonds existants de la CCNUCC ou aux nouveaux fonds proposés, que ce soit par l'entremise de leurs gouvernements nationaux ou directement lorsque ces derniers donnent leur approbation, afin d'accroître les actions nord-sud et sud-sud de lutte contre les changements climatiques.



Rôle des États fédérés et des régions dans la mise au point et le transfert de technologies

Les gouvernements des États fédérés et des régions, comme les gouvernements nationaux, sont bien placés pour mettre à contribution le vaste réseau de firmes d'ingénierie, d'entreprises manufacturières, d'universités et d'établissements de recherche qui sont établis sur leur territoire afin d'encourager, avec les pays en développement, l'échange de compétences, de connaissances et de pratiques exemplaires, de services, de procédés et d'applications, de produits et de matériel dans le domaine des sciences et de la technologie. En outre, les gouvernements des États fédérés et des régions peuvent conclure des accords de coopération avec les entreprises du secteur privé qui possèdent des brevets et des droits de propriété sur des technologies vertes ou à faibles émissions de carbone, lesquels peuvent être offerts à des pays en développement dans le cadre de projets d'adaptation et d'atténuation.

Par ailleurs, les gouvernements des États fédérés et des régions mettent souvent en place des mesures incitatives pour le secteur privé et établissent des partenariats avec ce secteur en vue d'accélérer l'innovation ainsi que la mise au point et la diffusion de technologies sans danger pour l'environnement. Les efforts concertés à l'échelle internationale pour la mise au point et le transfert de ces technologies à des fins d'atténuation et d'adaptation devraient donc ouvrir le plus possible la voie à la participation des gouvernements des États fédérés et des régions.



Rôle des États fédérés et des régions dans le renforcement des capacités

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes de l'ONU ont répondu à un nombre croissant de demandes de gouvernements d'États fédérés et de régions de pays en développement qui ont besoin d'aide pour évaluer et gérer les répercussions matérielles et les retombées socio-économiques des changements climatiques en créant le programme « Approche territoriale en changements climatiques » (ATCC). Cette initiative a pour but de renforcer la capacité des gouvernements des États fédérés et des régions des pays en développement qui cherchent, entre autres, à élaborer des plans d'action territoriaux sur les changements climatiques, ceci afin de les aider à mettre en œuvre leurs propres mesures d'intervention. Elle oriente aussi les autorités publiques quant à la façon de choisir et de concevoir les politiques et les montages financiers les plus appropriés pour la mise en place de mesures prioritaires. Le programme ATCC met à profit l'expérience, les compétences et les forces institutionnelles des gouvernements des États fédérés et des régions des pays développés, ainsi que leur capacité d'encourager la participation des entreprises privées qui ont développé une expertise dans les technologies vertes et celle des ONG et des bailleurs de fonds qui sont au fait des conditions sur le terrain. Les réseaux nrg4SD et Climate Group comptent tous deux parmi leurs membres des gouvernements d'États fédérés et de régions qui se sont joints au programme ATCC et qui ont des projets de renforcement des capacités en préparation pour les prochaines années. Le programme ATCC est un parfait exemple de la volonté exprimée par les gouvernements des États fédérés et des régions du nord et du sud de se concerter dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques.



Rôle des États fédérés et des régions en foresterie

Les gouvernements des États fédérés et des régions ont souvent les responsabilités, les outils et l'expertise nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre des plans et des stratégies visant à promouvoir la préservation et la gestion durable des forêts et à accroître les réserves de carbone forestier. Dans certains pays, les gouvernements d'États fédérés et de régions ont une compétence très étendue, voire exclusive, sur les ressources naturelles, et il ne peut simplement pas y avoir de système solide de surveillance des forêts ou de programmes d'atténuation efficaces relatifs aux forêts, ni même de stratégies d'action, sans leur entière participation. Dans certains cas, les zones forestières sont si vastes que sans les connaissances approfondies qu'ils possèdent de ces forêts et du changement d'affectation des terres, les gouvernements centraux peineraient à contrôler adéquatement la déforestation et le dépérissement de la forêt et à établir des plans efficaces en vue d'atténuer leurs effets sur les émissions de carbone.

Il convient également de noter qu'au Sommet des leaders sur les changements climatiques, tenu en 2009 en même temps que la CdP15 de la CCNUCC à Copenhague, plus de 60 dirigeants d'États fédérés et de régions se sont engagés à planter au moins un milliard d'arbres « permanents » à l'échelle mondiale d'ici 2015. Ils ont également invité les gouvernements nationaux, les entreprises et les collectivités à se joindre à eux en plantant un arbre pour chaque personne de la planète.



Les États fédérés et les régions demandent une reconnaissance internationale pour leur contribution à la lutte contre les changements climatiques

Les gouvernements des États fédérés et des régions prennent chaque jour des mesures de lutte contre les changements climatiques et jouent un rôle important dans la lutte mondiale contre ces derniers, ainsi que dans la transition planétaire vers un avenir à faibles émissions de carbone. Les décideurs internationaux en matière de changements climatiques devraient donc faire plus que mentionner simplement leur présence ici et là.

En fait, les gouvernements des États fédérés et des régions sont d'avis que leur rôle et leurs actions dans la lutte contre les changements climatiques devraient être officiellement reconnus dans un prochain accord de la CCNUCC, et qu'ils devraient être considérés comme les alliés qu'ils sont vraiment. Les

gouvernements des États fédérés et des régions sont convaincus que cette reconnaissance les inciterait davantage à élargir leurs engagements et à continuer de mettre en œuvre des stratégies cohérentes, complémentaires et à multiples niveaux de lutte contre les changements climatiques.



Le Réseau des gouvernements régionaux pour un développement durable (nrg4SD) est une organisation internationale qui représente plus de 600 gouvernements régionaux et d'États fédérés à l'échelle mondiale. Le réseau favorise la compréhension, la collaboration et les partenariats dans le domaine du développement durable et souhaite que la contribution importante des gouvernements des États fédérés et des régions à l'égard de celui-ci soit davantage reconnue à l'échelle internationale. Le nrg4SD est membre du Forum global d'associations de régions (FOGAR) et en est le porte-parole dans le domaine du développement durable.

États membres

Açores (Portugal)
Aquitaine (France)
Aragón (Espagne)
Bourgogne (France)
Bretagne (France)
Callao (Pérou)
Cantabrie (Espagne)
Cap-Occidental (Afrique du Sud)
Catalogne (Espagne)
Chaco (Argentine)
District de Mbale (Ouganda)
Équateur (République démocratique du Congo)
Fatick (Sénégal)
Flandre (Belgique)
Fundación Comunidad Valenciana (Espagne)
Goiás (Brésil)
Îles Canaries (Espagne)
Java occidentale (Indonésie)
Kaunas (Lituanie)
Nord du Burkina Faso (Burkina Faso)
Pays Basque (Espagne)
Pays de Galles (Royaume-Uni)
Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)
Québec (Canada)
Quintana Roo (Mexique)
Réunion (France)
Rhône-Alpes (France)

Riau (Indonésie)
Santa Fe (Argentine)
São Paulo (Brésil)
Province de Buenos Aires (Argentine)
Province de Lusaka (Zambie)
Province de Sofala (Mozambique)
Sumatra du Nord (Indonésie)
Tombouctou (Mali)
Toscane (Italie)
Tulcea (Roumanie)
Wallonie (Belgique)

Forums membres

ABEMA (Brésil)
ANAAE (Mexique)
CONAGO (Mexique)
CONCOPE (Équateur)
Congreso de Intendentes d'Uruguay (Uruguay)
CRPM (France)
Northern Forum (États-Unis)
OLAGI (Équateur)
PRODIPAN (Bangladesh)
Uruguay (Uruguay)

États observateurs

Somaliland (Somalie)
Ville de Taipei (Taiwan)

THE CLIMATE GROUP

Le Climate Group est un organisme indépendant sans but lucratif qui travaille de concert avec les gouvernements et les chefs d'entreprises du monde entier afin d'appuyer les politiques et les technologies intelligentes, de réduire les émissions globales de GES et de bâtir rapidement une économie à faibles émissions de carbone. Il agit comme catalyseur de l'action des gouvernements régionaux et d'États fédérés dans ces domaines grâce à son programme « États fédérés et régions ». Coalition mondiale de plus de 80 grandes entreprises, d'États fédérés, de régions et de villes du monde entier, le Climate Group reconnaît que les impératifs économiques et environnementaux doivent nous pousser à prendre des mesures décisives dès maintenant. Le Climate Group a été fondé en 2004 et possède des bureaux en Australie, en Chine, en Europe, en Inde et en Amérique du Nord.

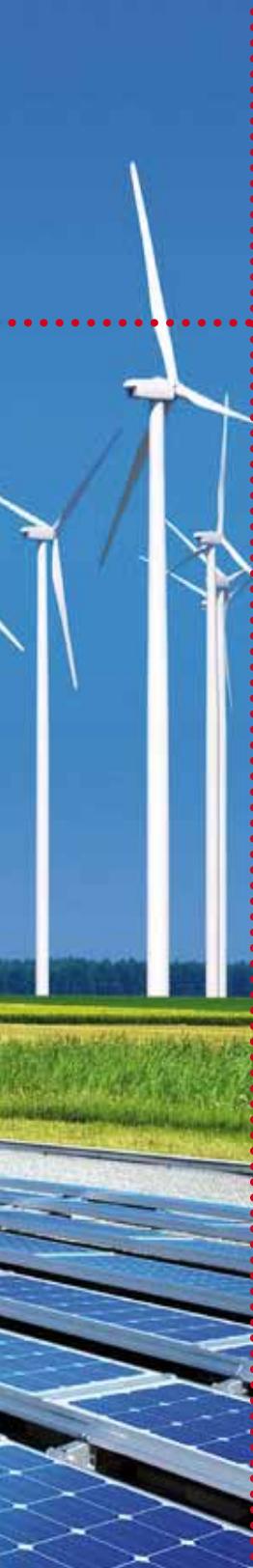
États membres

Australie-Méridionale (Australie)
Australie-Occidentale (Australie)
Bavière (Allemagne)
Bretagne (France)
Californie (États-Unis d'Amérique)
Catalogne (Espagne)
Colombie-Britannique (Canada)
Écosse (Royaume-Uni)
État de New York (États-Unis d'Amérique)
Haute-Autriche (Autriche)
Hollande-Méridionale (Pays-Bas)
Manitoba (Canada)
Nouvelle-Galles du Sud (Australie)
Ontario (Canada)
Pays Basque (Espagne)
Pays de Galles (Royaume-Uni)
Québec (Canada)
Queensland (Australie)
Île-de-France (France)
Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne)
Rhône-Alpes (France)
São Paulo (Brésil)
Victoria (Australie)

Autres membres de l'Alliance des États fédérés et des régions du Climate Group*

Aragón (Espagne)
Bade-Wurtemberg (Allemagne)
Burgenland (Autriche)
Cap-Occidental (Afrique du Sud)
Carinthie (Autriche)
Connecticut (États-Unis d'Amérique)
Fatick (Sénégal)
Flandre (Belgique)
Île-du-Prince-Édouard (Canada)
Jämtland (Suède)
Maine (États-Unis d'Amérique)
Nouveau-Brunswick (Canada)
Nouvelle-Écosse (Canada)
Nouvelle-Galles du Sud (Australie)
Nunavut (Canada)
Poitou-Charentes (France)
Quintana Roo (Mexique)
Saskatchewan (Canada)
Terre-Neuve et Labrador (Canada)
Territoire du Nord-Ouest (Canada)
Toscane (Italie)
Vermont (États-Unis d'Amérique)
Wallonie (Belgique)
Wielkopolska (Pologne)
Yukon (Canada)

*En 2005, en collaboration avec le Québec et le Manitoba, le Climate Group a tenu le premier sommet des Leaders. À cette occasion, des gouvernements régionaux et d'États fédérés du monde entier, déterminés à fixer des cibles et à mettre en place des actions en changement climatique sur leur territoire, ont signé la Déclaration des États fédérés et des régions de Montréal.



« Les défis que présentent les changements climatiques ne pourront être abordés avec succès et à long terme qu'à travers l'implication et l'engagement de chaque niveau de gouvernement. Plus précisément, les États fédérés et les régions ont un rôle clé à jouer pour incorporer au jour le jour tous les aspects des changements climatiques dans leurs affaires courantes, leurs politiques, leurs règlements et leurs choix d'investissement, en lien direct avec leurs populations. »

Programme des Nations Unies pour le Développement

Pour plus d'information :

Maruxa Cardama
Secrétaire générale
nrg4SD – Réseau des
gouvernements régionaux pour
un développement durable
mcardama@nrg4sd.org
<http://www.nrg4sd.org>

Luc Bas
Directeur
The Climate Group
info@theclimategroup.org
<http://www.theclimategroup.org>